

VERALLIA SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
VERALLIA SA
Tour Carpe Diem
31, Place des Corolles - Esplanade Nord
92400 Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Verallia SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines

de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Description du risque

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou en valeur d'apport.

Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable. L'estimation de la valeur d'utilité tient compte de différents critères dont la quote-part de capitaux propres sociaux, la quote-part d'actif net comptable consolidé et des flux de trésorerie futurs actualisés sur la base des *business plans* (ou budgets prévisionnels à long terme) hors frais financiers et après impôt, comme indiqué dans la note « 2.2.1. Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Au 31 décembre 2020, ils sont constitués des titres de la société Verallia Packaging, qui sont inscrits au bilan pour un montant de 666 millions d'euros, soit 75% du total des actifs.

L'évaluation de ces titres de participation, qui nécessite l'exercice du jugement de la direction dans le choix des éléments à considérer et des hypothèses retenues, est sensible à l'environnement économique et aux incertitudes propres aux prévisions de perspectives d'avenir et est déterminante pour l'appréciation de la situation financière et du patrimoine de la société Verallia SA.

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse au risque

Nous avons vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de la valeur de ces titres de participation déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés.

Nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité par la direction est basée :

- (i) sur les valeurs d'entreprise déterminées sur la base des mêmes hypothèses que celles retenues pour les tests de dépréciation réalisés par le groupe au périmètre des activités de la filiale Verallia Packaging et des filiales qu'elle détient directement ou indirectement, et
- (ii) sur l'endettement financier net consolidé aux bornes de ce périmètre.

Nous avons apprécié la pertinence de l'approche retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité des titres de Verallia Packaging.

Nous nous sommes également assurés de la cohérence de la valeur d'utilité retenue avec la capitalisation boursière du groupe.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verallia vos statuts du 18 juin 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par décision de l'associé unique du 24 juillet 2019 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la deuxième année, soit pour les deux cabinets, la deuxième année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus

élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Itto El Hariri

BM&A



Gilles Rabier

Comptes sociaux annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020

1. BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
		Brut	Amort. & Dép	Net	Net
ACTIF					
Immobilisations incorporelles		—	—	—	—
Immobilisations corporelles		—	—	—	—
Immobilisations financières		673 418,9	—	673 418,9	713 397,8
Participations	3.1.2	665 747,2	—	665 747,2	665 747,2
Prêts		—	—	—	43 358,6
Autres immobilisations financières		7 671,7	—	7 671,7	4 292,0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3.1	673 418,9	—	673 418,9	713 397,8
Clients et comptes rattachés		—	—	—	6,6
Autres créances		205 752,4	—	205 752,4	20 339,0
Valeurs mobilières de placement		—	—	—	—
Disponibilités		11 709,3	—	11 709,3	7 575,1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3.2	217 461,7	—	217 461,7	27 920,7
Charges constatées d'avance		9,4	—	9,4	—
TOTAL DE L'ACTIF		890 890,0	—	890 890,0	741 318,5
PASSIF					
Capital social	3.3.1	—	—	416 662,1	400 171,5
Primes d'émission, de fusion et d'apport	3.3.2	—	—	168 269,9	78 462,6
Réserve légale		—	—	14 186,6	11 098,3
Report à nouveau		—	—	138 155,5	204 604,7
Résultat de l'exercice		—	—	146 057,7	35 984,8
Provisions réglementées		—	—	—	—
CAPITAUX PROPRES	3.3	—	—	883 331,8	730 321,9
Provisions pour risques		—	—	—	—
Provisions pour charges		—	—	1,0	1,9
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.4	—	—	1,0	1,9
Emprunts et dettes assimilées		—	—	—	—
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		—	—	—	—
Fournisseurs et Comptes rattachés		—	—	1 845,7	2 334,6
Dettes fiscales et sociales		—	—	1 332,2	3 814,4
Autres dettes		—	—	4 379,1	4 845,7
DETTES	3.5	—	—	7 557,0	10 994,7
Produits constatés d'avance		—	—	—	—
TOTAL DU PASSIF		—	—	890 890,0	741 318,5

2. COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Chiffre d'affaires net	4.1	2 469,0	2 509,5
Reprises sur amortissements et provisions		0,9	—
Autres produits		0,0	5,4
Total des produits d'exploitation		2 470,0	2 514,9
Autres achats et charges externes		2 585,2	11 095,5
Impôts, taxes et versement assimilés		501,1	45,2
Salaires et traitements		1 918,5	3 113,8
Charges sociales		398,6	1 127,5
Dotations aux amortissements et provisions		0,0	1,9
Autres charges		439,5	286,9
Total des charges d'exploitation		5 842,9	15 670,8
Résultat d'exploitation	4.2	(3 372,9)	(13 155,9)
Produits des autres valeurs mobilières et créances		130 000,0	37 460,7
Autres intérêts et produits assimilés		561,5	1 108,8
Différences positives de change		0,1	—
Total des produits financiers		130 561,6	38 569,5
Dotations financières aux amortissements et provisions		—	—
Intérêts et charges assimilées		—	15 220,9
Différences négatives de change		0,9	3,4
Total des charges financières		0,9	15 224,3
Résultat financier	4.3	130 560,7	23 345,2
Résultat courant avant impôts		127 187,8	10 189,3
Total des produits exceptionnels		92,8	—
Total des charges exceptionnelles		113,1	—
Résultat exceptionnels		(20,3)	—
Impôts sur les sociétés (Produit d'intégration fiscale)	4.4	18 890,2	25 795,5
Total des produits		152 014,5	66 879,9
Total des charges		5 956,9	30 895,1
Résultat de l'exercice		146 057,7	35 984,8

Annexes aux Comptes sociaux 2020

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	4
2.	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	5
2.1.	Principes comptables	5
2.2.	Principales méthodes utilisées	5
2.2.1	Immobilisations financières	5
2.2.2.	Conversion des créances et des dettes libellées en devises	5
2.2.3.	Disponibilités et concours bancaires courants	6
2.2.4.	Provision pour risques et charges	6
2.2.5.	Intégration fiscale	6
3.	NOTES SUR LE BILAN	6
3.1.	Immobilisations	6
3.1.1.	Tableau de variation des immobilisations	6
3.1.2.	Tableau des filiales et participations	7
3.2.	Actif circulant	8
3.3.	Capitaux propres	8
3.3.1.	Composition du Capital Social	8
3.3.2.	Variation des capitaux propres	9
3.3.3.	Contrat de liquidité	9
3.4.	Provisions pour risques et charges	10
3.5.	Dettes	10
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	11
4.1.	Chiffre d'affaires	11
4.2.	Résultat d'exploitation	11
4.3.	Résultat financier	11
4.4.	Impôts	11
5.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	12
5.1.	Retraite	12
5.2.	Autres engagements	12
6.	AUTRES INFORMATIONS	13
6.1.	Effectifs	13
6.2.	Rémunération des organes d'administration	13
7.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	13

Au 31 décembre 2020, la dénomination sociale de la Société est « Verallia » (ci-après la « Société ») et ce depuis le 20 juin 2019. La Société a une activité de holding.

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation le 23 juin 2015, sauf dissolution anticipée ou prorogation sur décision collective des actionnaires conformément à la loi et aux statuts.

L'exercice social commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels 2020 de la Société ont été arrêtés le 23 février 2021 par le Conseil d'Administration.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les principaux événements ayant contribué à l'évolution du capital social et des capitaux propres sont les suivants :

- Augmentation de Capital du Plan Epargne Groupe

En date du 25 juin 2020, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 3.599.696,62 euros par émission de 1.064.999 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,38 euros, soit un montant total (prime d'émission incluse) de l'augmentation de capital de 20.096.531,13 euros.

- Augmentation de capital au titre du paiement de dividende aux actionnaires en actions nouvelles

Le 9 juillet 2020, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 12.890.907,64 euros par émission de 3.813.878 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,38 euros soit un montant total (prime d'émission incluse) de l'augmentation de capital de 87.490.361,32 euros.

2 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les états financiers sont établis conformément au Plan Comptable Général en application du Règlement ANC n°2014-03, aux dispositions de la législation française et aux principes généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principales méthodes utilisées

2.2.1. Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport, hors frais accessoires.

Périodiquement, et notamment lors de la clôture annuelle, les titres sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

L'estimation de la valeur d'utilité tient compte des différents critères dont la quote-part de capitaux propres sociaux, la quote-part d'actif net comptable consolidé et des flux de trésorerie futurs actualisés sur la base des business plans (ou budgets prévisionnels à long terme) hors frais financiers mais après impôt.

Il est constitué une dépréciation lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. En revanche, les éventuelles dépréciations comptabilisées sont ajustées.

2.2.2. Conversion des créances et des dettes libellées en devises

Les dettes et les créances n'ayant pas fait l'objet d'une couverture du risque de change figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La société applique le règlement ANC n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2017.

2.2.3. Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

2.2.4. Provision pour risques et charges

- Provision pour risques et charges (hors Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail)

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'évènements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

- Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les indemnités de départ à la retraite sont présentées en engagement hors-bilan.

L'estimation actuarielle des prestations accordées repose sur la méthode des unités de crédit projetées fondée sur le salaire de fin de carrière et les droits déterminés à la date d'évaluation.

Les médailles du travail sont provisionnées dans les comptes.

2.2.5. Intégration fiscale

Depuis le 1er juillet 2015, la Société est la Société Mère d'un groupe d'intégration fiscale. Depuis le 1er janvier 2019, le périmètre est composé des sociétés Verallia SA, Verallia Packaging, Verallia France, Everglass, Etablissements René Salomon, Saga Décor, Obale, Société Charentaise de Décor et VOA Verrerie d'Albi.

La convention d'intégration prévoit la neutralité fiscale pour les filiales intégrées. Dans leurs relations avec la société mère intégrante, les filiales acquittent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

3 NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations

3.1.1 Tableau de variation des immobilisations

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Immobilisations Incorporelles (I)		—	—	—	—
Immobilisations Corporelles (II)		—	—	—	—
Participations	A	665 747,2	—	—	665 747,2
Prêts	B	43 358,6	—	43 358,6	—
Autres immobilisations financières	C	4 292,0	20 307,5	16 927,9	7 671,7
Immobilisations financières (III)		713 397,8	20 307,5	60 286,5	673 418,9
ACTIF IMMOBILISE (I+II+III)		713 397,8	20 307,5	60 286,5	673 418,9

- A. Au 31 décembre 2020, le poste participations est composé des titres Verallia Packaging.
- B. En date du 1er juin 2020, le prêt d'intégration fiscale au bénéfice de la filiale Verallia Packaging a été remboursé intégralement soit 43 358,6 milliers d'euros.
- C. Les autres immobilisations sont composées :
- d'un mali de fusion pour 4 292,0 milliers d'euros constitué à la suite de la fusion absorption de sa filiale Horizon Holdings I le 7 octobre 2019,
 - d'un contrat de liquidité avec Rothschild Martin Maurel signé le 20 décembre 2019 entré en vigueur le 6 janvier 2020 (note 3.3.3), qui comprend :
 - d'une part les moyens mis à disposition de Rothschild Martin Maurel soit un solde de 3 379,7 milliers d'euros au 31 décembre 2020.
 - et d'autre part, des actions propres. Les opérations de la période ont été les suivantes :
 - des achats cumulés effectués dans le cadre du contrat de liquidité de 662 688 actions pour un montant total de 16 927,9 milliers d'euros,
 - des ventes cumulées de 662 688 actions pour un montant total de 16 907,5 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2020, Verallia SA ne détient aucune action propre.

Au 31 décembre 2020, il n'a pas été constitué de provision pour dépréciation.

3.1.2. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Société	Cautions et avals donnés par la Société	C.A.H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société dans l'exercice
A – Renseignements détaillés							
– Filiales (plus de 50% du capital détenu)							
Verallia Packaging	665 747,2	665 747,2	—	—	57 711,5	219 830,3	—
– Participations (10 à 50% du capital détenu)							

La filiale Verallia Packaging a une activité de société holding d'animation pour le Groupe Verallia.

3.2 Actif circulant

<i>En milliers d'euros</i>		31.12.2020		31.12.2019	
Créances de l'actif circulant	Notes	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Total	Total
Clients et comptes rattachés		—	—	—	6,6
Autres créances		205 752,4	—	205 752,4	20 339,0
Etat- Créance d'IS	A	4 155,8	—	4 155,8	13 389,3
Etat- Autres créances	B	940,4	—	940,4	2 298,4
Groupe-Compte courant d'intégration fiscale		—	—	—	2 148,4
Groupe- Autres créances	C	200 656,2	—	200 656,2	2 502,9
TOTAL		205 752,4	—	205 752,4	20 345,6

- A. La créance d'IS est constituée des crédits d'impôts restituables transférés par les sociétés intégrées dans le cadre de l'intégration fiscale pour un montant total de 4 155,8 milliers d'euros, contre 13 389,3 milliers d'euros au 31 décembre 2019.
- B. Les autres créances (Etat) correspondent à des crédits de TVA à hauteur de 940,4 milliers d'euros, contre un montant 2 298,4 milliers d'euros au 31 décembre 2019, la Société ayant activé son droit à déduction au cours de l'exercice 2019.
- C. Les autres créances (Groupe) d'un montant de 200 656,2 milliers d'euros sont composées principalement :
- du compte courant dans le cadre de la trésorerie centralisée avec Verallia Packaging pour un montant de 197 703,1 milliers d'euros
 - de la refacturation de Management Fees à la société Verallia Packaging d'un montant de 2 936,0 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2020, aucune créance n'a donné lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation.

3.3 Capitaux propres

3.3.1 Composition du Capital Social

<i>(En €)</i>	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
Au 31 décembre 2019	118 393 942	3,38	400 171 524
Augmentation de Capital / Emission d'actions ordinaires (25 juin 2020)	1 064 999	3,38	3 599 697
Augmentation de Capital / Emission d'actions ordinaires (09 juillet 2020)	3 813 878	3,38	12 890 908
Au 31 décembre 2020	123 272 819	3,38	416 662 128

Au 31 décembre 2020, le capital social d'un montant de 416 662 128 euros est composé de 123 272 819 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,38 euros.

- Augmentation de Capital du Plan Epargne Groupe

En date du 25 juin 2020, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 3.599.696,62 euros par émission de 1.064.999 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,38 euros, soit un montant total (prime d'émission incluse) de l'augmentation de capital de 20.096.531,13 euros.

- Augmentation de capital au titre du paiement de dividende aux actionnaires en actions nouvelles

Le 9 juillet 2020, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 12.890.907,64 euros par émission de 3.813.878 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,38 euros soit un montant total (prime d'émission incluse) de l'augmentation de capital de 87.490.361,32 euros.

3.3.2 Variation des capitaux propres

<i>(En milliers €)</i>	Capital Social	Primes	Résultat & Autres	Capitaux Propres
Au 31 décembre 2019	400 171,5	78 462,6	251 687,8	730 321,9
Augmentation de capital / Augmentation de la valeur nominale (25 juin 2020)	3 599,7	16 496,8	—	20 096,5
Augmentation de capital / Augmentation de la valeur nominale (09 juillet 2020)	12 890,9	73 310,5	1 289,0	87 490,4
Affectation du résultat du 10 juin 2020	—	—	(100 634,7)	(100 634,7)
Résultat de l'exercice	—	—	146 057,7	146 057,7
Au 31 décembre 2020	416 662,1	168 269,9	298 399,8	883 331,8

Le détail des variations du capital social figure au **paragraphe 3.3.1**. Nous précisons ci-après les variations des comptes de primes liées au capital :

- En date du 25 juin 2020, une prime d'émission de 16 496,8 milliers d'euros, suite à l'augmentation de capital réalisée dans le cadre du Plan Epargne Groupe, a été constatée ;
- En date du 09 juillet 2020, une prime d'émission de 73 310,5 milliers d'euros et une affectation à la réserve légale de 1 289,0 milliers d'euros ont été constatées.

3.3.3 Contrat de liquidité

La Société a signé le 20 décembre 2019 avec Rothschild Martin Maurel un contrat AMAFI de liquidité pour l'animation de ses propres actions sur le marché réglementé Euronext Paris. Ce contrat de liquidité est entré en vigueur le 6 janvier 2020, pour une durée initiale de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois. Dans le cadre de sa mise en œuvre, une somme de 2 500 000 euros a été créditée sur le compte de liquidité.

En date du 9 novembre 2020, un avenant au contrat de liquidité a été signé afin d'augmenter le montant alloué au compte de liquidité à 3 400 000 € (Note 3.1.1).

Au cours de l'exercice 2020, la Société a procédé à l'acquisition de 662 688 titres et à la cession de 662 688 titres dans le cadre du contrat de liquidité.

3.4 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2020 s'élèvent à 1 millier d'euros et se composent de provisions au titre des médailles de travail.

3.5 Dettes

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31.12.2020			Total	31.12.2019 Total
		Echéance de 0 à 1 an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans		
Emprunts et dettes assimilées		—	—	—	—	—
Fournisseurs et Comptes rattachés	A	1 845,7	—	—	1 845,7	2 334,6
Dettes fiscales et sociales	B	1 332,2	—	—	1 332,2	3 814,4
Autres dettes	C	4 379,1	—	—	4 379,1	4 845,7
TOTAL		7 557,0	—	—	7 557,0	10 994,7
Emprunts souscrits au cours de l'exercice		—				
Emprunt remboursé sur l'exercice		—				

- A. Au 31 décembre 2020, les dettes fournisseurs et comptes rattachés d'un montant total de 1 845,7 milliers d'euros dont 1 552,3 milliers d'euros de provisions relatifs à divers honoraires.
- B. Au 31 décembre 2020, les dettes fiscales et sociales d'un montant total de 1 332,2 milliers d'euros se composent essentiellement de dettes liées au personnel et au mandataire social de la Société à hauteur de 713,4 milliers d'euros et de dettes fiscales pour un montant de 618,8 milliers d'euros.
- C. Au 31 décembre 2020, les autres dettes d'un montant total de 4 379,2 milliers d'euros sont constituées de dettes intragroupes, notamment les dettes liées à l'intégration fiscale à hauteur de 4 117,7 milliers d'euros (cf. 2.2.5).

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 2 469,0 milliers d'euros en 2020, à comparer avec un montant de 2 509,4 milliers d'euros en 2019.

Il correspond à des refacturations de Management Fees à la société Verallia Packaging. **Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation s'établit à (3 372,9) milliers d'euros en 2020 contre (13 155,9) milliers d'euros en 2019. La variation est liée essentiellement à la baisse des honoraires et autres charges externes qui concernaient, en 2019, l'introduction en bourse de la Société.

Il est composé principalement de :

- Chiffre d'affaires d'un montant d'un montant de 2 469,0 milliers d'euros contre 2 509,5 milliers d'euros en 2019 ;
- Charges externes à hauteur de 2 585,2 milliers d'euros en 2020, contre 11 095,4 en 2019 dont 9 869 milliers d'euros de frais engagés dans le cadre de la préparation de l'introduction en bourse de la Société ;
- Salaires et traitements à hauteur de 1 918,4 milliers d'euros en 2020 contre 3 113,8 en 2019.

4.3. Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 130 560,7 milliers d'euros en 2020 contre 23 345,2 milliers d'euros en 2019.

Il est composé de:

- Produits financiers à hauteur de 130 561,7 milliers d'euros en 2020, dont 130 000 milliers d'euros issues de distributions exceptionnelles de primes d'émission de la filiale Verallia Packaging, (38 569,6 milliers d'euros de distributions reçues durant l'exercice clos au 31 décembre 2019) ;
- Charges financières à hauteur de 1,0 milliers d'euros en 2020, contre 15 224,3 milliers d'euros en 2019. La diminution est liée au remboursement durant l'exercice 2019 d'un emprunt précédemment consenti par son actionnaire unique.

4.4. Impôts

Au 31 décembre 2020, Verallia SA a constaté un produit net d'impôt sur les sociétés de 18 890,1 milliers au titre du régime d'intégration fiscale en France dont un crédit d'impôt recherche de 725 milliers d'euros.

En l'absence d'intégration fiscale, la Société aurait constaté un impôt sur les sociétés nul.

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Retraite

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ en retraite ne sont pas provisionnés.

Au 31 décembre 2020, ces engagements s'élevaient à 324,4 milliers d'euros, contre 336,8 en 2019.

5.2. Autres engagements

Dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions de la Société, le Groupe a procédé le 7 octobre 2019 au refinancement des facilités qui avaient été mises à sa disposition dans le cadre du contrat de crédits conclu en date du 7 août 2015 (tel que modifié ultérieurement) (le « Contrat de Crédits 2015 »), et ce notamment au moyen du tirage du prêt à terme mis à disposition de Verallia Packaging au titre de la convention de crédits en langue anglaise d'un montant total maximal en principal de 2 000 000 000 d'euros, soumis au droit français, conclue en date du 17 juillet 2019 entre, notamment, Verallia SA en qualité de Société Mère (Parent), Verallia Packaging en qualité d'Emprunteur (*Borrower*) et Garant (*Guarantor*), Banco Santander S.A., BNP Paribas, Citigroup Global Markets Limited, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Credit Suisse International, Deutsche Bank Luxembourg S.A., Société Générale, Allied Irish Banks, p.l.c, Banco de Sabadell, S.A., Commerzbank Aktiengesellschaft, Filiale Luxembourg, Cooperatieve Rabobank U.A., Crédit Industriel et Commercial, La Banque Postale, Mediobanca – Banca di Credito Finanziario S.p.A. and Raiffeisen Bank International AG en qualité d'Arrangeurs (*Arrangers*), les institutions financières qui y sont visées en qualité de Prêteurs (*Lenders*), et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité d'Agent (*Agent*) (tel que chacun de ces termes est défini en langue anglaise dans ledit contrat) (le « Contrat de Crédits Senior 2019 »).

Dans le cadre du Contrat de Crédits Senior 2019, la Société s'est portée garante solidaire (la « Garantie ») des obligations de paiement et de remboursement de Verallia Packaging et des autres sociétés du Groupe qui viendront adhérer également au Contrat de Crédits Senior 2019 en qualité de garantes (à savoir: Verallia France, Verallia Italia, Verallia Brasil, Verallia Spain, Verallia Portugal et Verallia Deutschland), à hauteur d'un montant maximum en principal de 2 000 000 000 d'euros (plus intérêts, frais et commissions) et dans les limites légales et contractuelles fixées à l'article 22.13 (*Limitation of Liabilities of French Guarantors*) du Contrat de Crédits Senior 2019.

Afin de renforcer sa liquidité dans le contexte de crise sanitaire, le Groupe a conclu le 24 avril 2020 un contrat de crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de 250 000 000 d'euros intitulé *Revolving Facility Agreement* avec un syndicat de banques internationales comprenant Banco Santander S.A., Paris Branch, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Société Générale, Commerzbank Aktiengesellschaft, Filiale Luxemburg, Cooperatieve Rabobank U.A., Crédit Industriel et Commercial et La Banque Postale (le « Contrat de Crédit Renouvelable 2020 »).

Dans le cadre du Contrat de Crédit Renouvelable 2020, la Société s'est portée garante solidaire (la « Garantie 2020 ») des obligations de paiement et de remboursement de Verallia Packaging et des autres sociétés du Groupe qui viendraient, le cas échéant, à adhérer au Contrat de Crédit Renouvelable 2020 en qualité de garantes, à hauteur d'un montant maximum en principal de 250 000 000 d'euros (plus

intérêts, frais et commissions) et dans les limites légales et contractuelles fixées à l'article 16.13 (*Limitation of Liabilities of French Guarantors*) du Contrat de Crédit Renouvelable 2020.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Effectifs

La Société comprend trois salariés et un mandataire social au 31 décembre 2020, contre deux salariés et un mandataire social au 31 décembre 2019.

6.2. Rémunération des organes d'administration

Les rémunérations des membres du Conseil d'Administration (jetons de présence) correspondent aux montants enregistrés dans le compte de résultat au cours de la période.

Les jetons de présence alloués aux administrateurs non dirigeants au titre de leurs mandats chez Verallia SA s'élèvent à 441 milliers d'euros contre 267,9 milliers d'euros en 2019.

7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.